Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025 Publication : 25/03/2025



## **DÉCISION DU PRÉSIDENT**

## PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N°: DP-25-037

**SERVICE : Direction de la Cohésion Sociale** 

<u>OBJET</u>: Intervention de Madame Patricia MEUNIER (01380 Saint-Cyr-sur-Menthon) pour des ateliers musicaux à l'Établissement d'accueil du jeune enfant à Saint-Trivier-de-Courtes (01560)

## LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10;

**VU** le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU le Code de la santé publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7ème Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD, dans le domaine de l'Action sociale et de la Petite enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président;

**CONSIDÉRANT** que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

**CONSIDÉRANT** que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de conclure un partenariat avec Madame MEUNIER Patricia pour des séances d'ateliers musicaux à destination des enfants et des professionnel(le)s;

## DÉCIDE

www.grandbourg.fr Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

3 avenue Arsène d'Arsonval CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 001-200071751-20250225-DP-2025-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025

DE CONCLURE un partenariat avec l'entreprise individuelle de Madame MEUNIER Pale 1819 13 ਪਿੰਡ ਦਿੰਦ de Bécalet 01380 Saint-Cyr-sur-Menthon, SIRET 50306975900028, afin de mettre en place des ateliers musicaux à l'Établissement d'accueil du jeune enfant à Saint-Trivier-de-Courtes.

Les modalités sont les suivantes :

- Les séances seront assurées par Madame MEUNIER Patricia ;
- Les dates des séances, au nombre de 3, sont à définir et se dérouleront à l'Établissement d'accueil du jeune enfant à Saint-Trivier-de-Courtes;
- Les séances s'adressent aux professionnel(le)s et aux enfants, pour un coût global de 360 €.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 25 février 2025.

Pour le Président et par délégation,

Virginie GRIGNOLA-BERNARD 7ème Vice-Présidente déléguée à l'Action sociale et Petite enfance

